Décès d'une **étudiante** de l'**Université Lumière Lyon II** (Campus Porte des Alpes, Bron, Rhône) d'une **infection** invasive à **méningocoque**

L'**Agence régionale de santé** (ARS) **Rhône-Alpes** confirme ce jour le **décès d'une étudiante de 20 ans**, d'une **infection invasive à méningocoque**.

Le 4 avril 2013, a été signalé à l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes, le décès d'une jeune femme de 20 ans, étudiante inscrite à l'Université Lumière Lyon II (Campus Porte des Alpes, Bron), d'une d'infection invasive à méningocoque (IIM) dont le groupe est en cours d'identification.

Les personnes ayant été en contact rapproché avec ce cas ont été identifiées avec l'aide du Service universitaire de médecine préventive (Université Lumière Lyon II), et un traitement antibiotique préventif leur a été prescrit, conformément à l'instruction relative à la prophylaxie des infections invasives à méningocoques de la Direction générale de la santé (DGS), datée du 27 janvier 2011. Les autres étudiants de la promotion ont bénéficié d'une information médicale spécifique.

L'infection invasive à méningocoque (IIM) est une maladie qui est peu fréquente en France mais qui peut être grave. Elle se transmet directement d'une personne à une autre à partir des sécrétions oro-pharyngées (postillons, toux, etc.). Elle touche essentiellement les enfants et les adolescents et survient, le plus souvent, du début de l'hiver au printemps.

Bien que le risque de transmission soit faible, il justifie la mise en oeuvre d'un traitement préventif pour les personnes ayant eu des contacts proches et prolongés avec la personne atteinte dans les 10 jours précédant son hospitalisation (antibiotique et/ou vaccination lorsqu'il existe un vaccin adapté). Aucune mesure de désinfection des locaux fréquentés par le patient n'est nécessaire lors de la survenue d'un cas.

Selon les dernières données de l'Institut de veille sanitaire (InVS), le taux d'incidence en Rhône-Alpes, est de 0,84 cas pour 100 000 habitants, comparable à celui du reste de la France.